

LCL Compensation Carbone Multi Stratégies - I

DIVERSIFIÉ ■

Article 8 ■ Label ISR

REPORTING

Communication
Publicitaire

30/09/2026

Données clés (Source : Amundi)

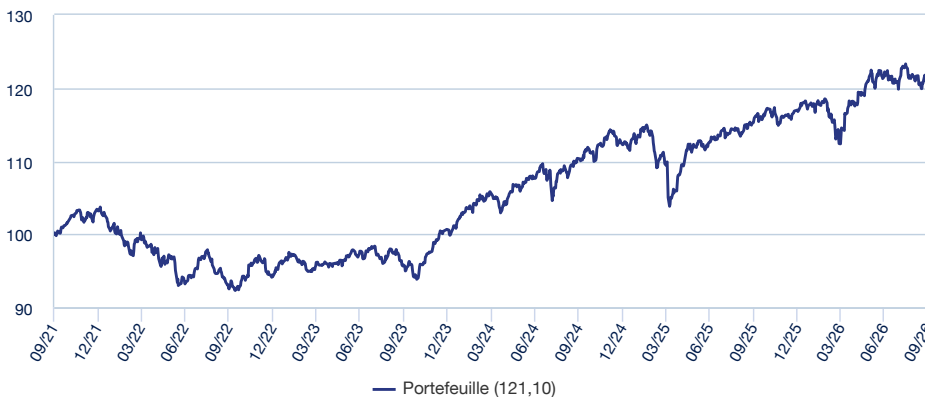
Valeur Liquidative (VL) : **128,91 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **30/09/2026**
Actif géré : **235,85 (millions EUR)**
Code ISIN : **FR0013509858**
Indice de référence : **Aucun**
Notation Morningstar "Overall" © : **3**
Catégorie Morningstar © :
EAA FUND EUR FLEXIBLE ALLOCATION - GLOBAL
Date de notation : **30/09/2026**

Objectif d'investissement

L'objectif de gestion vise à obtenir un rendement positif quelles que soient les configurations de marché à moyen terme (4 ans minimum) grâce à une approche de gestion discrétionnaire et flexible en exposant le FCP à divers marchés. Le FCP est géré selon une approche responsable et dont l'objectif cible d'empreinte carbone est d'être en permanence à un niveau inférieur à minima de 20% par rapport à l'univers d'investissement représenté par l'indice composite 50% Barclays Euro Corporate IG et 50% MSCI ACWI avant compensation.

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le
	31/12/2025	31/08/2026	30/06/2026	30/09/2025	29/09/2023	30/09/2021	16/09/2020
Portefeuille	3,70%	-0,32%	-0,91%	4,75%	26,41%	21,10%	29,12%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2025	2024	2023	2022	2021
Portefeuille	4,03%	11,52%	6,88%	-8,72%	6,58%

* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du fonds. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un fonds.

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 4 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique : **Fonds Commun de Placement (FCP)**
Date de création de la classe : **30/04/2020**
Eligibilité : -
Affectation des sommes distribuables : **Capitalisation**
Souscription minimum: 1ère / suivantes :
100 000 Euros / 1 millième part(s)/action(s)
Frais d'entrée (maximum) : **5,00%**
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation :
0,67%
Frais de sortie (maximum) : **0,00%**
Durée minimum d'investissement recommandée : **4 ans**
Commission de surperformance : **Oui**

Volatilité (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	5,89%	6,29%	6,16%

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.



Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs « professionnels ».
CPR Asset Management, Société anonyme au capital de 61 461 945 €, 399 392 141 RCS Paris - SGP agréée
par AMF n° GP01-056.

91-93, Boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 01 53 15 70 00



DIVERSIFIÉ ■

EQUIPE DE GESTION



Esther Dreyfuss
Gérant de portefeuille



Julien Levy Kern
Gérant de portefeuille

Commentaire de gestion

Le mois de septembre 2026 a été marqué par le retour des grandes banques centrales au resserrement monétaire : en l'espace d'une semaine, la BCE, la Fed et la BoJ ont toutes les trois relevé leurs taux directeurs de 25 bps, ce qui constitue une première pour ces trois banques centrales au cours d'un même mois. Ce mouvement est intervenu dans un contexte de prix élevés de l'énergie. En effet, le conflit entre l'Iran et les Etats-Unis s'est de nouveau intensifié en début de mois, avec des attaques de part et d'autre contre des navires à proximité du détroit d'Ormuz. Le baril de Brent a ainsi repassé la barre des 100 \$ le 9 septembre, pour la première fois depuis juillet, avant de refluer légèrement pour finir le mois en hausse de 16% à 104 \$. Notons que les deux camps semblent avoir initié des discussions au sujet d'un éventuel accord.

Les indices d'inflation publiés en septembre, portant sur le mois d'août, ont confirmé la divergence entre les deux côtés de l'Atlantique. En zone euro, l'inflation totale a nettement accéléré, à 3,2% contre 2,9% en juillet, soit son plus haut niveau depuis septembre 2023, tirée par une nouvelle accélération de la composante énergie (+14,3% sur un an). L'inflation sous-jacente a en revanche légèrement ralenti, à 2,4%. Aux Etats-Unis, l'inflation totale (CPI) est restée stable à 3,4% sur un an, alors que l'inflation sous-jacente a reculé à 2,4%, son plus bas niveau depuis mars 2021. Enfin, l'inflation sous-jacente « core PCE » d'août est ressortie à 3%, nettement en dessous des attentes, en partie grâce à des révisions méthodologiques.

Les indicateurs d'activité ont une nouvelle fois témoigné de la résilience des économies développées face aux prix élevés de l'énergie. Aux Etats-Unis, le rapport sur l'emploi d'août a nettement surpris à la hausse, avec 162 000 créations d'emplois non-agricoles contre 53 000 attendues et des révisions haussières pour les mois précédents, le taux de chômage restant stable à 4,1%. La croissance du PIB au T2 a par ailleurs été fortement revue à la hausse, à 2,2% en variation trimestrielle annualisée contre 1,5% précédemment. De même, la vigueur des enquêtes PMI de septembre (58,4 pour les Etats-Unis) a marqué les esprits et a été interprétée comme le signe que la croissance américaine était plus forte que prévu. En zone euro, le PMI composite a progressé pour le quatrième mois consécutif, à 53,1 en septembre, son plus haut niveau depuis avril 2023, avec notamment le retour de la France en zone d'expansion pour la première fois depuis dix mois. De son côté, la Chine continue de dénoter puisque les ventes au détail n'ont progressé que de 0,4% sur un an en août et l'investissement a continué de se contracter (-7,2% sur les huit premiers mois de l'année), alors que la production industrielle demeure résiliente à 5,2% - mais surtout portée par le secteur technologique et les exportations.

La BCE a relevé ses taux directeurs de 25 bps le 10 septembre en relevant pour la deuxième fois en trois mois, le taux de dépôt étant porté à 2,50%. Le Conseil des gouverneurs a justifié sa décision par le fait que l'inflation devrait rester durablement supérieure à la cible des 2%. Le 16 septembre, la Fed a relevé à l'unanimité la fourchette cible des fed funds de 25 bps, à 3,75/4%, soit sa première hausse de taux depuis 2023. Kevin Warsh a présenté cette décision comme le « retrait d'une dose d'accommodation » plutôt que comme un durcissement, tout en insistant une nouvelle fois sur le fait qu'il ne comptait pas donner d'indications sur la suite. Les « dots », c'est-à-dire les projections de taux directeurs des membres du FOMC, indiquent une autre hausse de taux d'ici la fin de l'année. Enfin, la BoJ a relevé son principal taux directeur de 25 bps, à 1,25%, soit son plus haut niveau depuis 1995.

En conséquence, les rendements obligataires ont fortement augmenté sur le mois, sous l'effet combiné de la hausse du pétrole et du resserrement monétaire. Le taux 10 ans américain a gagné environ 50 bps sur le mois, pour finir autour de 5,28%, soit son plus haut niveau depuis 2007, alors que le taux 30 ans a dépassé 5,60%, un plus haut depuis 2002. Le taux 10 ans allemand a progressé d'environ 25 bps, à 3,55%, après avoir atteint son plus haut niveau depuis 2009. Au Japon, le taux 10 ans a franchi la barre des 3% pour la première fois depuis 1996, finissant le mois à 3,02%. Enfin, l'or a été pénalisé par la hausse des taux réels et a perdu environ 6% sur le mois, effaçant une bonne partie de sa progression d'août.

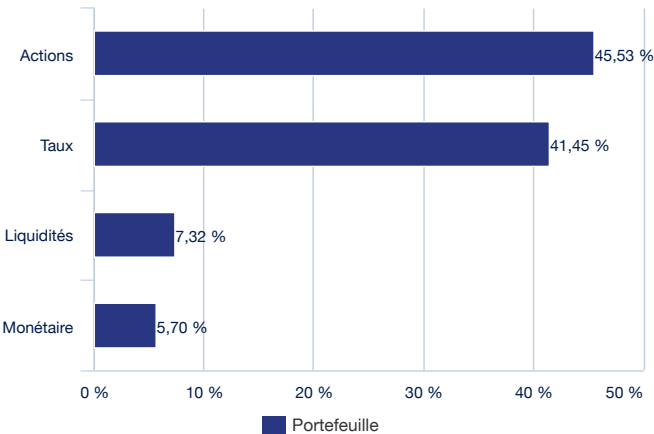
Les marchés actions ont marqué le pas en septembre, pénalisés par la remontée des taux longs. Le S&P 500 termine le mois à peu près inchangé (-0,8% environ), alors que le secteur financier a nettement sous-performé (-7,3% sur le mois, sa pire performance mensuelle depuis mars 2023). L'Eurostoxx 600 a reculé de 2,5%, soit sa première baisse mensuelle depuis six mois. Le Nikkei a progressé de 0,7% sur le mois, mais enregistre sa première baisse trimestrielle depuis début 2025. Enfin, le MSCI Emerging a légèrement reculé (-0,8%), pénalisé notamment par les marchés coréen et chinois.

Dans ce contexte, la performance du portefeuille est de -0,35% sur le mois. La partie actions a contribué positivement à hauteur de 0,55% à la performance. Parmi les meilleures performances, la technologie, en particulier les semi-conducteurs avec TSMC (+10%) qui a progressé après des résultats supérieurs aux attentes et des perspectives encourageantes sur la montée en puissance de ses capacités de production à horizon 2027. AMD a également soutenu la performance après une publication solide. Les industriels ont apporté une contribution positive, mais plus modeste, grâce à la bonne tenue d'Eaton, Johnson Controls et Hitachi, dans un segment toujours soutenu par la thématique de l'électrification. Nous avons diminué l'exposition actions de 49% à 45%, les risques liés à la hausse des taux d'intérêt devenant plus importants. La vente de futures eurostoxx50 aura été bénéfique sur le mois (+0,08%), le rajout d'options sur le S&P500 aura été neutre.

La partie taux et crédit contribue à -0,65%, pénalisée par la forte hausse des taux et l'écartement des spread de crédit. La sensibilité taux est autour de 1,7. La position de couverture sur le \$ a eu un impact négatif de 0,3%.

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

Allocation d'actifs (Source : Amundi)



Indicateurs (Source : Amundi)

Portefeuille	
Sensibilité	1,69
Nombre de lignes	340
La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence.	

DIVERSIFIÉ ■

Principales lignes en portefeuille (Source : Amundi)

	Portefeuille *
NVIDIA CORP	2,77%
MICROSOFT CORP	2,64%
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	2,33%
APPLE INC	2,00%
ALPHABET INC CL A	1,99%
SAMSUNG ELECTRONICS	1,82%
BROADCOM INC	1,33%
ADVANCED MICRO DEVICES	1,15%
AM LABEL ISR CREDIT EUR UCITS ETF (PAR)	1,03%
TJX COMPANIES INC	0,89%

* Les principales lignes en portefeuille sont présentées hors monétaire

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

©2026 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter : [Morningstar Ratings Infographic 2023.pdf](#)

Label ISR



Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. Le label ISR est attribué par un organisme de certification qui audite le compartiment lequel doit respecter une série de critères définis par le cahier des charges du label (<https://www.lelabelisr.fr/>).

Classification SFDR*



Ce compartiment reprend dans son process d'investissement des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison des deux, mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'[Annexe précontractuelle](#) disponible sur le site internet [Amundi France Particuliers](#), la [Politique](#) d'Investissement Responsable d'Amundi et la [Déclaration](#) du Règlement SFDR d'Amundi. **La décision d'investir dans le compartiment visé doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du compartiment.**

* Le règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 « SFDR » est relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

DIVERSIFIÉ ■

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

« E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).

« S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).

« G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

Echelle de notation ESG

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)

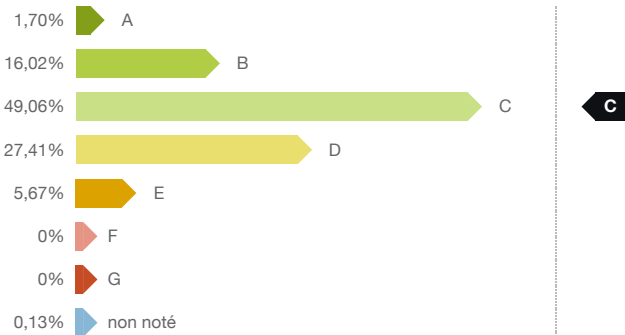


NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)

Notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance. Les informations sur les aspects liés à la durabilité sont disponibles sur <https://about.amundi.com/legal-documentation>

Univers d'investissement ESG

50% MSCI ACWI + 50% BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE (E)

Répartition du portefeuille par notation ESG¹

Scores et Notes ESG

	Portefeuille	Indice
E Score	0,90	0,49
S Score	0,67	0,17
G Score	0,41	-0,04
Score ESG moyen	0,80	0,24
Note ESG moyenne	C	D

Couverture de l'analyse ESG¹ (Source : Amundi)

Nombre d'émetteurs	247
% du portefeuille noté ESG ²	99,87%

Label ISR



Niveau de durabilité (source : Morningstar)



Le niveau de durabilité est une notation produite par la société Morningstar qui vise à mesurer le niveau de responsabilité d'un fonds de façon indépendante sur la base des valeurs en portefeuille. La notation s'établit de très faible (un globe) à très élevé (5 globes). L'obtention de cette notation par le compartiment ne signifie pas que celui-ci répond à vos propres objectifs en matière de durabilité.

MorningstarSustainabilityRatingDate : 31/07/2026

Source Morningstar ©

Sustainability Score – sur la base des analyses de risques ESG fournies par Sustainalytics sur les entreprises, utilisées dans le calcul du score de durabilité de Morningstar.

© 2026 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter leur site www.morningstar.com.

¹ Titres en circulation en fonction des critères ESG, hors liquidités.

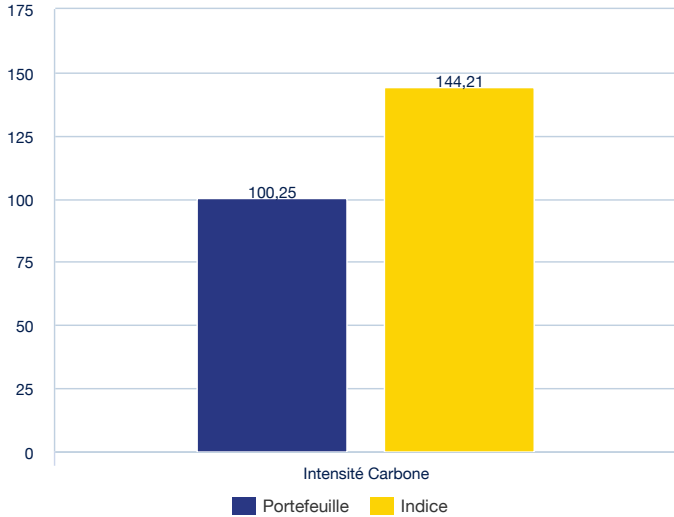
La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds promu doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou objectifs du fonds.

DIVERSIFIÉ ■

Zoom sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères.

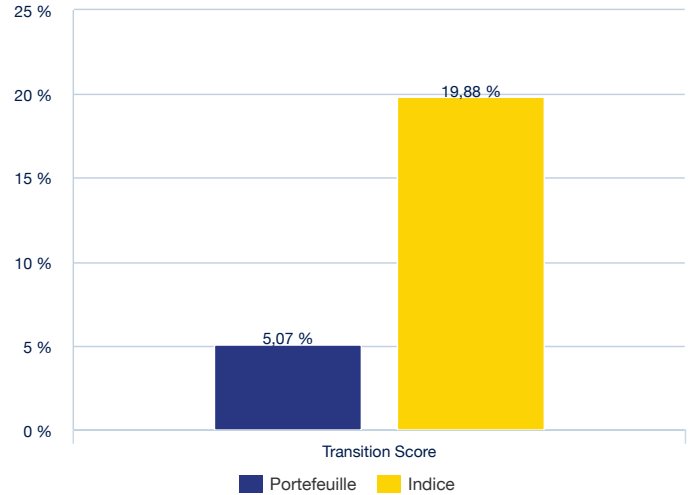
ENVIRONNEMENT : Intensité carbone



Intensité de gaz à effet de serre (GES) des sociétés bénéficiaires des investissements – tCO2eq/€m de revenus
Source : Trucost

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 99,75% 98,20%

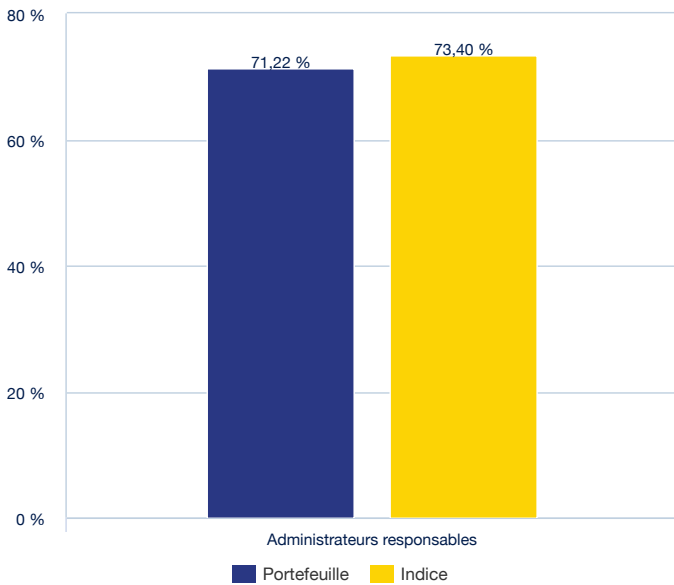
ENVIRONNEMENT : Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone (%)



Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris
Source : SBTi, CDP

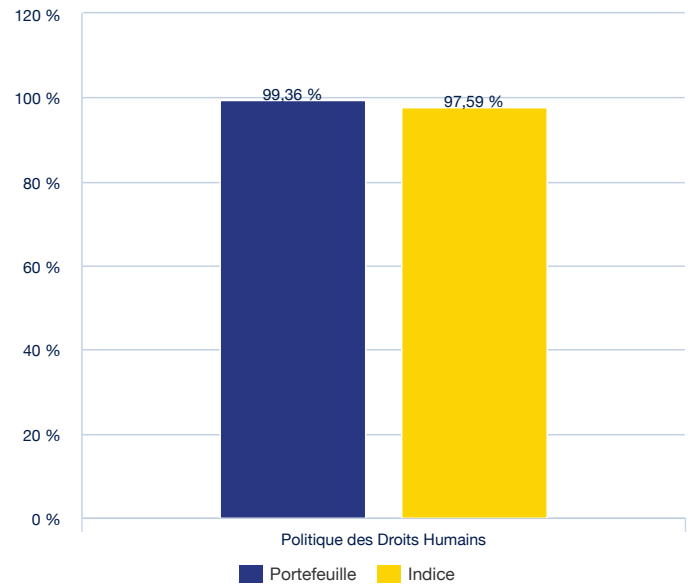
Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 100% 100%

GOUVERNANCE : Indépendance du Conseil d'Administration



Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 94,09% 96,20%

RESPECT DES DROITS HUMAINS : travail décent et liberté d'association



Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 94,09% 96,22%

DIVERSIFIÉ ■

Sources et définitions

Intensité carbone : Le PAI 3 mesure les Emissions carbone exprimées en M€ de chiffres d'affaires. L'intensité des Gaz à Effet de Serre du portefeuille est déterminée par le calcul de la moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de gaz à effet de serre par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (t/EUR millions d'euros de chiffre d'affaires).

Amundi s'appuie sur le fournisseur de données S&P-Trucost dont la méthodologie est basée sur le Greenhouse Gas Protocol :

Le Scope 1 : Emissions directes induites par les ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.

Le Scope 2 : Emissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.

Le Scope 3 : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, nous avons choisi d'utiliser les émissions provenant des activités en amont du scope 3.

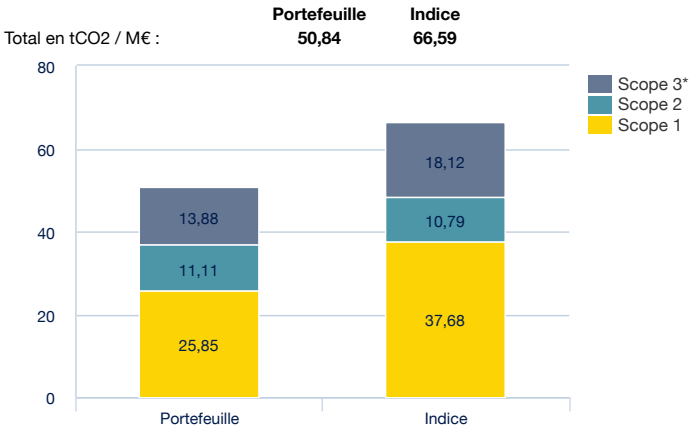
Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone : L'ampleur des investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone dans le portefeuille est déterminé en calculant la somme des pondérations de ces entreprises qui n'ont pas soumis d'objectif SBTi ou CDP. L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur. Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Indépendance du Conseil d'Administration : Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Respect des Droits Humains : Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales.

Emissions Carbone du Portefeuille

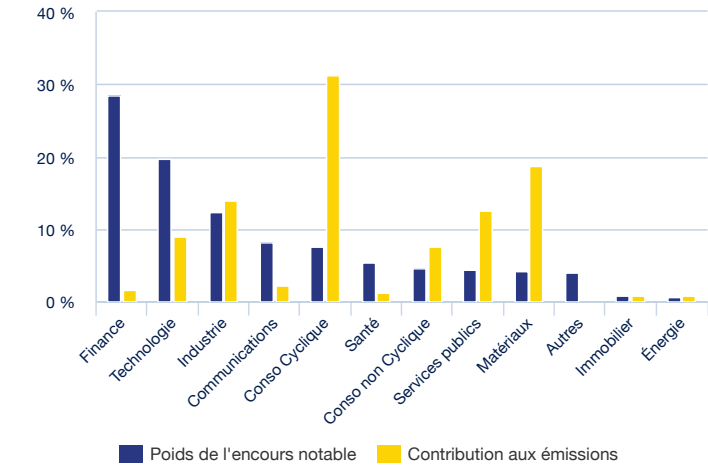
Empreinte carbone par million d'euros investis



Cet indicateur mesure les émissions du portefeuille en tonnes de CO₂ équivalent par million d'euros investis. Il est un indicateur des émissions induites par l'investissement dans ce portefeuille.

* fournisseurs de premier rang uniquement

Contribution sectorielle aux émissions carbone



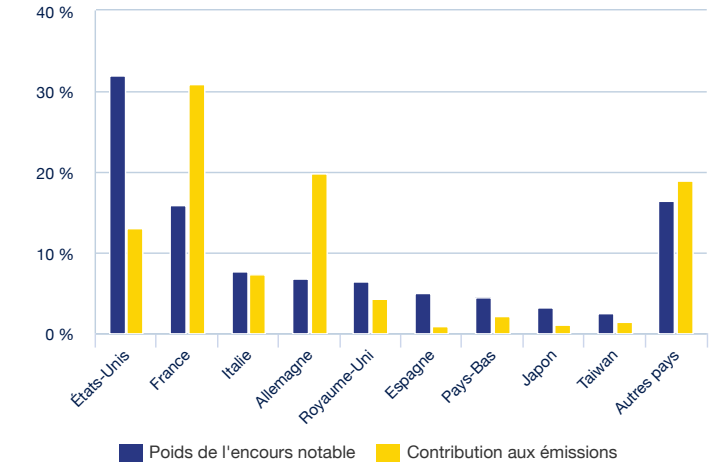
Ce graphique compare le poids de chaque secteur à leur contribution aux émissions carbone du portefeuille.

Couverture de l'analyse des émissions carbone ¹

	Portefeuille
Montant total des encours (euros)	236 112 298
Poids de l'encours Noté/Total	95,47%
Montant des encours notables (euros)	227 816 630
Taux de couverture	97,88%

¹ Cette mesure correspond à la part des émetteurs privés pour lesquels nous disposons de données carbone rapportée à l'ensemble des émetteurs privés

Contribution géographique aux émissions carbone



Ce graphique compare le poids de chaque pays à leur contribution aux émissions carbone du portefeuille.

Indicateurs du portefeuille

	Portefeuille
Nombre total d'émetteurs	2057
Nombre d'émetteurs d'obligations vertes	43
Poids des Green bonds	7,94%



Sources et définitions

Les données sur émissions carbone sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO₂, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO₂.

Définition des scopes :

- **Scope 1** : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.
- **Scope 2** : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.
- **Scope 3** : Toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, Amundi a choisi d'utiliser les émissions provenant des activités en amont du scope 3 - Source : modèle EEI-O Trucost (modèle d'entrée/sortie étendu à l'environnement de Trucost).

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.